



Références : Ref.
20210928/3

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 septembre 2021

Présents :

O. ORBAN - Président ;
P. GUILLAUME - Bourgmestre ;
X. LISEIN, C. BATAILLE, F-H. du FONTBARE, B. LOUIS - Echevins
A-M. DETRIXHE, M. FOCCROULLE (du point 1 au point 13), C. DE COCK, C. GUISSSE
(du point 1 au point 13), M. VOS, C. LANDRIN, A. DURANT, C. BURON, A. OSY de
ZEGWAART-FAVART, M. ONSSELS, - A. COLLET Conseillers communaux ;
N. HEINE - Présidente du CPAS ;
Eléonore MATHIEU - Directrice générale.

Objet : Conseil communal - Apparentements et regroupements - Prise d'acte

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L1123-1 §1 du CDLD, lequel stipule que *Le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste* ;

Vu les articles L1122-34 (commissions communales), L1123-1 §2 (pacte de majorité) et L1123-14 (motion de méfiance), L1122-6 (remplacement en congé parental), lesquels se branchent sur la notion de groupes politiques ;

Vu ses délibérations des 3 décembre 2018, 28 janvier 2019 et 8 juillet 2020 ;

Considérant la démission de Madame Caroline KEYSERS actée ce jour ;

Considérant l'installation en séance de ce jour de Madame Annik COLLET comme conseillère communale effective ;

Au vu de ce qui précède,

Article 1 : prend acte de la composition des groupes politiques tels qu'issus des élections de 2018, par ordre de préséance, comme suit :

EC (10 membres) : 1. GUILLAUME Pol - 2. BATAILLE Cécile - 3. DU FONTBARE François-Hubert - 4. LISEIN Xavier - 5. LOUIS Bruno - 6. ORBAN Olivier -

7. BURON Catherine - 8. OSY de ZEGWAART-FAVART Aurélie - 9. ONSSELS Michel - 10. Annik COLLET

BAse (4 membres) : 1. DETRIXHE Anne-Marie - 2. FOCCROULLE Marc - 3. GUISSSE Christelle - 4. LANDRIN Christian

ECOLO (2 membres) : 1. DE COCK Christian - 2. VOS Michèle

DéFI (1 membre) : 1. DURANT Alain

Article 2 : prend acte que les conseillers suivants, par ordre de préséance, siègent comme indépendants suite à leur démission de leurs groupes respectifs : 1. DU FONTBARE François-Hubert - 2. LISEIN Xavier - 3. ORBAN Olivier - 4. BURON Catherine - 5. OSY de ZEGWAART-FAVART Aurélie - 6. DURANT Alain.

Article 3 : prend acte de la déclaration d'apparement de Madame Annik COLLET et en conséquence actualise la liste des déclarations individuelles d'apparement comme suit :

Noms et prénoms des membres du Conseil	Elu sur la liste	vers la liste d'ordre régionale
GUILLAUME Pol	12 - EC	1 - MR
DETRIXHE Anne-Marie	13 - BAse	3 - PS
BATAILLE Cécile	12 - EC	1 - MR
DU FONTBARE François-Hubert	12 - EC	5 - CDH
LISEIN Xavier	12 - EC	5 - CDH
FOCCROULLE Marc	13 - BAse	3 - PS
DE COCK Christian	2 - ECOLO	2 - ECOLO
VOS Michèle	2- ECOLO	2 - ECOLO
GUISSE Christelle	13 - BAse	3 - PS
LOUIS Bruno	12 - EC	1 - MR
ORBAN Olivier	12 - EC	5 - CDH
LANDRIN Christian	13 - BAse	3 - PS
DURANT Alain	8 - DéFI	8 - DéFI
BURON Catherine	12- EC	5 - CDH
OSY de ZEGWAART-FAVART Aurélie	12 - EC	1 - MR
ONSSELS Michel	12 - EC	1 - MR
COLLET Annik	12 - EC	1 - MR

Article 4 : prend acte de l'absence de déclaration de regroupement ;

Article 5 : ces listes seront publiées sur le site internet de la commune ;

Article 6 : ces listes seront communiquées aux associations et sociétés concernées.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire,

(s) Eléonore MATHIEU

Le Président,

(s) Olivier ORBAN

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice générale,

Eléonore MATHIEU

Le Bourgmestre,

Pol GUILLAUME

